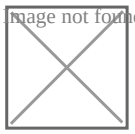

Naturalisation: 2 années d'études

Par **ADEL REDA**, le **04/10/2016** à **19:56**

Bonjour,

Je vous écris car je souhaiterais en savoir plus sur les délais de naturalisation lorsque l'on est un étudiant étranger qui fait des études post bac en France.

En effet, mon compagnon a effectué en France une licence et un master 1 et il est actuellement en master 2 dans la culture. Il parle parfaitement Français. Je me demandais s'il a le droit de demander la nationalité ou pas? Nous sommes ensemble depuis 1 an nous songeons à nous pacser est-ce que cette démarche pourrait être un argument en plus en faveur d'une naturalisation?
Savez-vous si les demandes de naturalisation de courtes durée ont un bon pourcentage d'aboutir ou pas tant que cela? Les élections présidentielles arrivant à grand pas compte tenu des candidats vaut il mieux faire une demande assez rapidement? Enfin, mon compagnon va bientôt réaliser un stage est-ce préférable de faire une demande à ce moment car il travaillera?

Merci beaucoup

Emilie

Par **youris**, le **04/10/2016** à **20:06**

bonjour,
la durée de résidence habituelle en france exigée est de 5 ans, cette durée est réduite à 2 ans dans les cas suivants :
.....
- si vous avez accompli avec succès 2 années d'études en vue de l'obtention d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur français.

mais cette réduction de délai ne dispense de remplir les autres conditions comme l'insertion professionnelle.
la circulaire du ministre de l'intérieur du 16 octobre 2012 précise bien:
" Par ailleurs, il ne doit plus être considéré que la nature du titre de séjour « étudiant » conduit automatiquement à une décision décision défavorable. Il n'en demeure pas moins que l'étranger, titulaire d'un tel titre de séjour, ne peut prétendre à la naturalisation que s'il justifie, au même titre que les autres catégories de postulants, d'une insertion professionnelle avérée.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés